

452.11+
456.6

Document N° 21
1955-1956

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLÉE COMMUNE

Exercice 1955-1956
Session ordinaire
(Deuxième partie)

Rapport

fait au nom de la

Commission des investissements, des questions
financières et du développement de la production

sur

la politique financière et d'investissement de la Commu-
nauté. (Chapitre VI, §§ 2 et 3 et annexe financière du
Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté,
11 avril 1955 — 8 avril 1956)

par

M. François de MENTHON
R a p p o r t e u r

JUIN 1956

Library Copy

Library Copy

AP 1955-1956-561

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLÉE COMMUNE

Exercice 1955-1956
Session ordinaire
(Deuxième partie)

Rapport

fait au nom de la

Commission des investissements, des questions
financières et du développement de la production

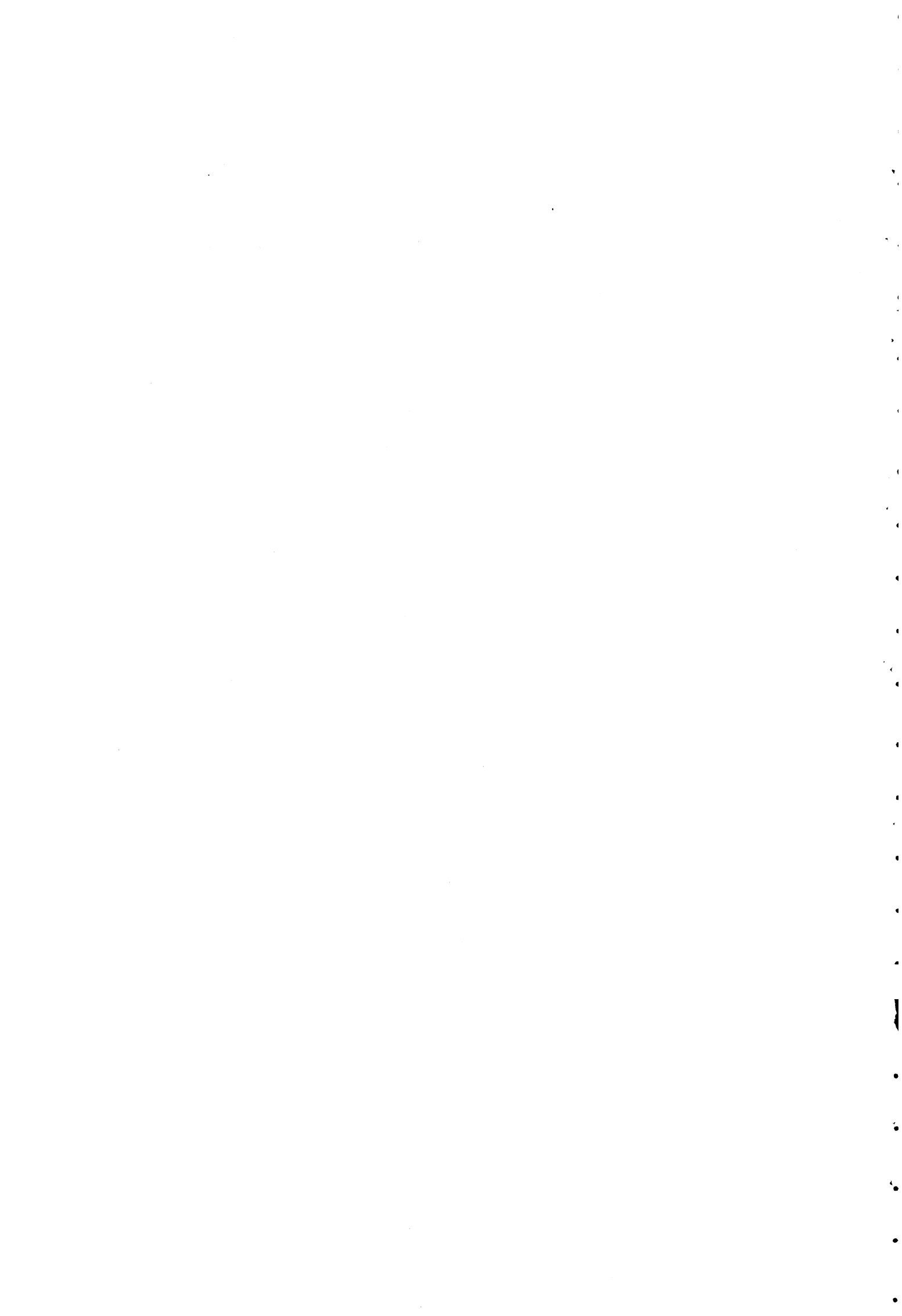
sur

la politique financière et d'investissement de la Commu-
nauté. (Chapitre VI, §§ 2 et 3 et annexe financière du
Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté,
11 avril 1955—8 avril 1956)

par

M. François de MENTHON
R a p p o r t e u r

JUIN 1956



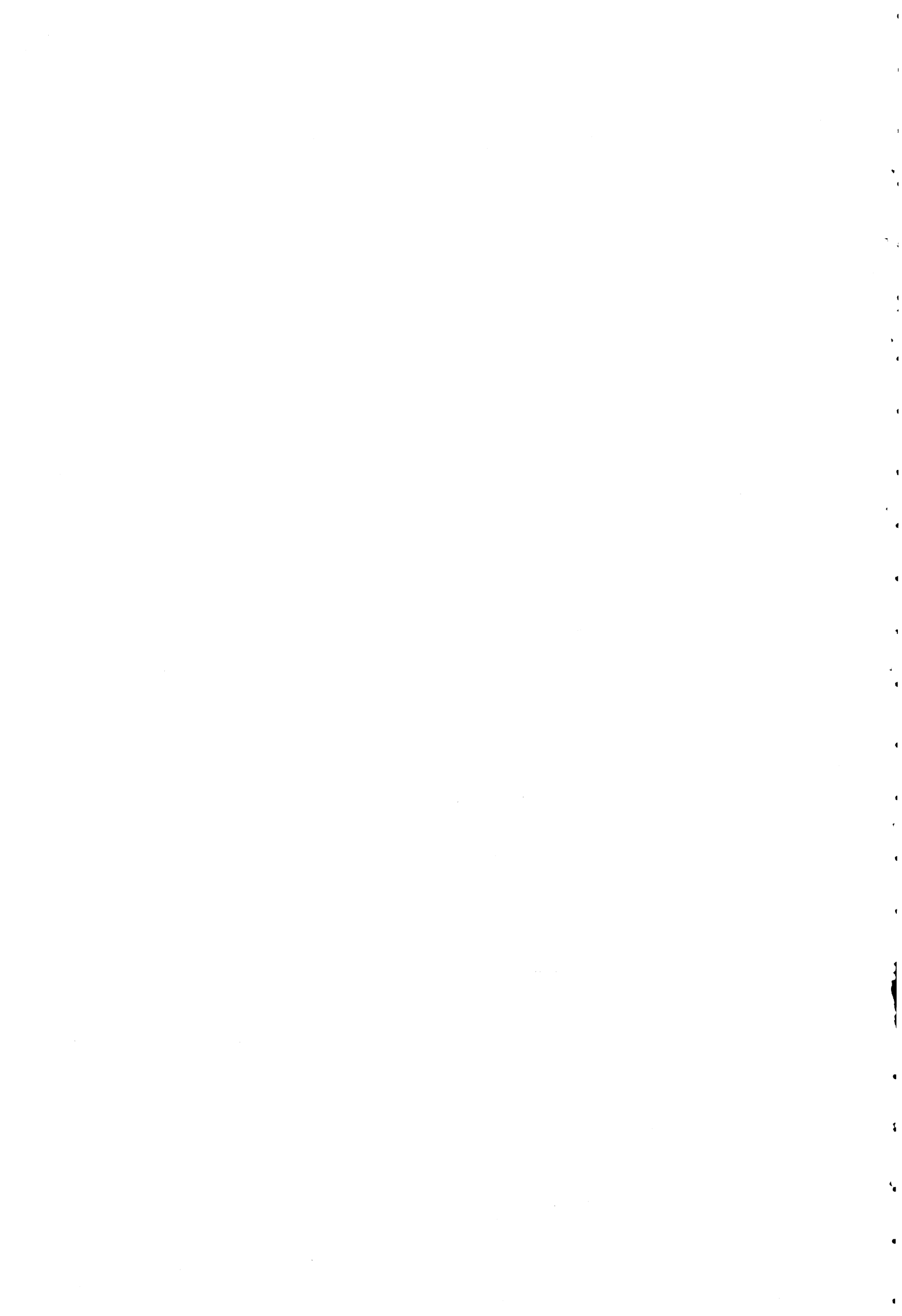
La Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production s'est réunie les 24 avril et 29 mai 1956 à Luxembourg, sous la présidence de M. Joachim SCHÖNE, pour examiner les paragraphes 2 et 3 du chapitre VI et l'annexe financière du Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté (11 avril 1955 — 8 avril 1956).

M. François DE MENTHON a été désigné comme rapporteur.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité le 29 mai 1956.

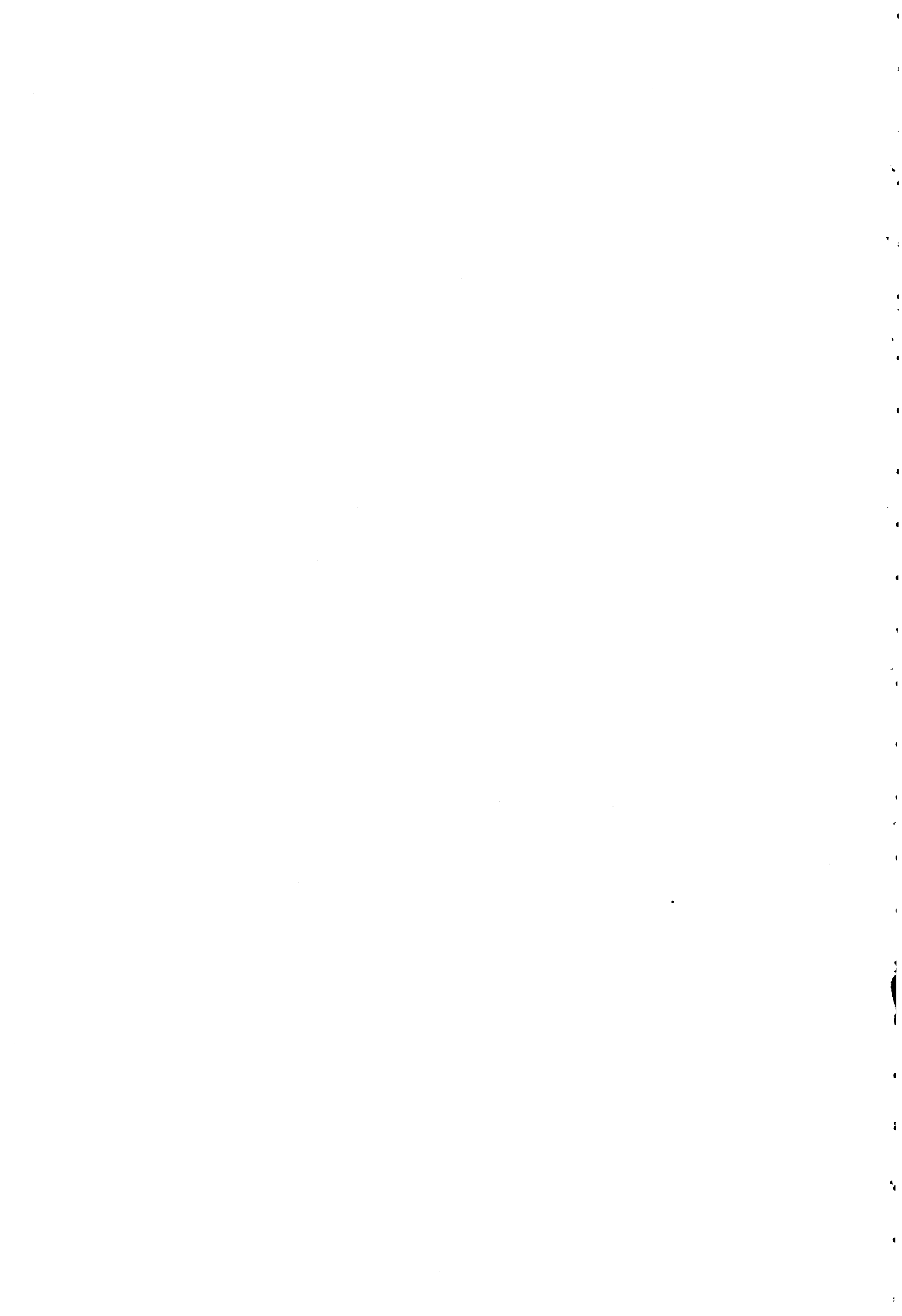
Etaient présents:

MM. Joachim SCHÖNE, *Président*
Teresio GUGLIELMONE, *Vice-Président*
Emilio BATTISTA
Martin BLANK, *suppléant M. MOTZ*
Henri CAILLAVET, *suppléant M. COULON*
Pierre DE SMET
Gerhard KREYSSIG, *suppléant M. DEIST*
Fernand LOESCH
François DE MENTHON
André MUTTER
Hermann PÜNDER
Emile VANRULLEN



SOMMAIRE

	Pages
Préambule	9
I. Situation financière	II
II. Investissements	16
A. La procédure de déclaration obligatoire et d'avis (art. 54, al. 3 à 6)	16
B. L'évolution des investissements	22
C. La contribution financière de la Haute Autorité	25
III. Recherches techniques	30



RAPPORT

de M. François de MENTHON

sur

la politique financière et d'investissement
de la Communauté

(Chapitre VI, §§ 2 et 3 et annexe financière du Quatrième Rapport général
sur l'activité de la Communauté, (11 avril 1955 — 8 avril 1956)

Préambule

Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs,

1. Le Rapport général présenté à notre Assemblée par votre Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, ne traitera pas cette année des objectifs généraux et de la politique à long terme du charbon et de l'acier. Ces problèmes, qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission du Marché Commun et la Commission des investissements, seront présentés à l'Assemblée dans un rapport particulier de votre Commission qui reste plus spécialement compétente en ce domaine.

Au contraire, il a été entendu que toutes les questions touchant à la conjoncture et donc au développement de la production dans l'exercice écoulé et aux prévisions à court terme sont du domaine de la Commission du Marché Commun. Certaines des questions concernant l'application des dispositions transitoires ont fait l'objet d'un examen joint par votre Commission et la Commission du Marché Commun. Cependant, nous avons considéré qu'elles étaient plus spécialement de la compétence de la Commission du Marché Commun. Il est enfin précisé que les recherches techniques qui intéressent davantage l'évolution à long terme sont de notre domaine.

2. Avant d'aborder les trois parties de notre rapport: situation financière, investissements, recherche technique, nous tenons à dire que dans l'essai de synthèse sur les buts du Marché Commun présenté dans l'introduction du Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, la préoccupation d'une coordination des investissements ne nous paraît pas tenir une place suffisante. Non seulement le mot n'est pas mentionné, mais l'idée d'un développement coordonné des investissements n'est liée ni à la nécessité d'un marché élargi, ni à la nécessité d'un ordre économique commun, ni à la nécessité d'une intégration des buts économiques ou sociaux, alors qu'il nous paraît que la coordination des investissements est cependant l'un des éléments fondamentaux du Marché Commun à ces trois points de vue. Nous trouvons malheureusement là, dès les premières pages du Rapport général, la confirmation que la question des investissements n'a pas tenu jusqu'ici dans les préoccupations de la Haute Autorité, la place essentielle qui devrait être la sienne, puisque les investissements commandent toute l'orientation et tout l'avenir de la Communauté. La lecture du chapitre VI du Rapport général devrait nous confirmer dans cette impression que l'exposé oral présenté le 8 mai à l'Assemblée par le Président de la Haute Autorité n'a corrigée que partiellement.

I. Situation financière ⁽¹⁾

3. Le troisième exercice de la Communauté s'est soldé par une augmentation des avoirs correspondant à 50,85 millions de dollars. Les avoirs au début du 4ème exercice correspondaient à 97,6 millions de dollars. Sur ces réserves, 75 millions ont été affectés à la provision au fonds de garantie, 16 millions à la provision au fonds de réadaptation, 3,4 millions à la provision au fonds de recherche technique.

Les recettes du 3ème exercice correspondent à 59,1 millions de dollars sur lesquels le produit du prélèvement figure pour 56,7 millions de dollars, en considérable augmentation sur le 2ème exercice (48 millions).

Les dépenses du 3ème exercice correspondent à 8,25 millions de dollars sur lesquels 7,5 représentent les dépenses administratives auxquelles s'ajoutent les frais d'emprunt pour 150.000 dollars. Les aides à la recherche technique ont correspondu à 600.000 dollars représentant le surplus des dépenses.

4. Pour le 4ème exercice qui s'achèvera le 30 juin prochain, le Rapport général nous présente la situation au 29 février 1956. La Haute Autorité a communiqué ultérieurement à votre Commission la situation au 30 avril, c'est-à-dire à la fin du 10ème mois de l'exercice.

(1) cf. Annexe financière du Rapport général.

	Troisième exercice	Quatrième exercice ⁽¹⁾	Total
1. Recettes:			
— Produit du prélèvement	56,70	37,10	93,80
— Intérêts bancaires	1,60	1,80	3,40
— Recettes diverses	0,80	0,02	0,82
Total:	59,10	38,92	98,02
2. Dépenses:			
— Dépenses administratives de la Haute Autorité	5,30	4,67	9,97
— Fonds mis à la disposition des autres institutions	—	2,40	2,40
— Dépenses des autres institutions	2,20	—	2,20
— Aides à la recherche technique	0,60	0,30	0,90
— Aides à la réadaptation	—	0,70	0,70
— Frais d'emprunt	0,15	0,05	0,20
Total:	8,25	8,12	16,37
3. Augmentation des avoirs:	50,85	30,80	81,65
4. Avoirs au début du troisième exercice:	46,80	—	—
5. Avoirs au début du quatrième exercice:	—	97,60	—
6. Avoirs au 30 avril 1956:	—	—	128,40

Les avoirs totaux de la Communauté se sont répartis comme suit (en millions de dollars unités de compte):

	Début du troisième exercice	Début du quatrième exercice	30 avril 1956
a) Provision au fonds de garantie	35,9	75,0	100,0
b) Provision au fonds de réadaptation	7,2	16,0	17,7
c) Provision au fonds de recherche technique	1,1	3,4	4,0
d) Provision pour dépenses administratives et non affectées ⁽²⁾	2,6	3,2	6,7
Total:	46,8	97,6	128,4

⁽¹⁾ Du 1er juillet 1955 au 30 avril 1956, soit dix mois.

⁽²⁾ Il convient de rappeler que les avoirs indiqués sous d) recevront une affectation définitive seulement à la fin de l'exercice.

Le 4ème exercice présentera dans les recettes des différences notables avec le précédent, du fait d'abord des deux réductions successives intervenues dans le taux du prélèvement. L'accroissement de la production a cependant atténué légèrement les répercussions de la réduction de son taux sur le produit du prélèvement. D'autre part, le total des intérêts bancaires s'accroît sensiblement.

Dans les dépenses, nous voyons pour la première fois s'inscrire une somme à vrai dire encore modique au titre des aides à la réadaptation. Les sommes inscrites comme aide aux recherches techniques restaient peu considérables. Au 30 avril, l'accroissement du total des dépenses est dû, pour une part, à l'augmentation des dépenses administratives des diverses institutions de la Communauté, pour une autre part, à la réadaptation.

Malgré la réduction très sensible du taux du prélèvement, l'augmentation des avoirs atteindra encore, pour le 4ème exercice, un chiffre important. Le total des avoirs au 30 avril correspondait à 128,4 millions de dollars sur lesquels 100 étaient affectés comme provision au fonds de garantie, 17,7 comme provision au fonds de réadaptation, 4 comme provision au fonds de recherche technique, 6,7 millions n'ayant pas encore reçu d'affectation.

Les deux derniers mois de l'exercice (mai et juin 1956) se signaleront par un accroissement sensible des dépenses au titre de la recherche technique et au titre de la réadaptation. On peut estimer, compte tenu des engagements pris par la Haute Autorité et en cours d'exécution, que les dépenses de l'exercice atteindront 850.000 dollars au titre de la recherche technique et 2.750.000 au titre de la réadaptation.

Compte tenu de ces estimations, le total des dépenses de l'exercice en cours avoisinerait 12 millions d'unités de compte. Cette augmentation d'environ 4 millions, soit 50% d'un exercice à l'autre, serait due pour l'essentiel aux dépenses de réadaptation, qui représenteraient environ 22% du total des dépenses (alors qu'elles ne figuraient pas encore dans les dépenses du troisième exercice), ainsi que, pour une plus faible part, aux dépenses d'aide à la recherche technique qui représenteraient environ 7% du total des dépenses (même proportion que pour le troisième exercice).

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution financière au cours des dernières semaines du quatrième exercice qui marque une efficacité plus grande de la Haute Autorité dans deux domaines importants de son activité.

Selon les estimations, les recettes du quatrième exercice dépasseraient 44 millions d'unités de compte sur lesquels le produit du prélèvement dépasserait 42 millions. Le total des avoirs à la fin du quatrième exercice approcherait de 130 millions.

La houille et la lignite ont fourni depuis l'origine 45% environ des recettes du prélèvement, fonte et acier environ 55%. Mais la part proportionnelle de la houille tend à augmenter.

5. La situation financière de la Communauté s'est caractérisée jusqu'ici par le grossissement continu de ses avoirs répartis entre trois provisions qui ont sans cesse progressé. Il est évident que cette accumulation de capitaux ne saurait continuer longtemps sans une contre-partie plus substantielle. Les prévisions de la Haute Autorité nous le font espérer.

La Haute Autorité a décidé de limiter actuellement à 100 millions d'unités de compte le montant du fonds de garantie. Dans des études antérieures on avait estimé qu'un fonds de garantie de 100 millions pouvait correspondre à un montant de 500 millions d'emprunt. Les possibilités d'emprunt de la Haute Autorité sont donc considérables, et sans doute assez larges pour plusieurs années pendant lesquelles il ne sera plus nécessaire d'affecter au fonds de garantie de nouvelles sommes. Ce fonds de garantie d'une valeur correspondant à 100 millions de dollars peut être considéré comme le capital de la nouvelle institution.

L'importance de ce fonds de garantie ne se justifie que dans la perspective de nouveaux emprunts importants à conclure rapidement par la Haute Autorité.

Il en résultera plus d'élasticité pour les dépenses de réadaptation et de recherche technique et pour les provisions correspondantes.

La base annuelle d'assiette du prélèvement s'est élevée en 1955 à environ 7 milliards de dollars unités de compte. Le produit annuel du prélèvement à son taux actuel et compte tenu de la haute production atteinte et des hausses de prix peut être évalué au moins à 31 millions. Les dépenses administratives sont prévues à environ 9 millions. Même compte non tenu des intérêts bancaires et des recettes diverses (qui auront dépassé un total de 4,5 millions à la fin de l'exercice et qui représenteraient annuellement dans l'avenir plus de 3 millions) pour lesquels un emploi particulier est maintenant prévu par la Haute Autorité pour le financement à intérêt réduit des constructions ouvrières, c'est une disponibilité annuelle de l'ordre de 22 millions pour les dépenses non-administratives qui peut actuellement être prévue.

Le montant global des engagements pris par la Haute Autorité en matière de réadaptation s'élève actuellement à 10 millions d'unités de compte. Compte tenu des cas actuellement en cours d'examen et des cas qui, à ce qu'on prévoit, pourront être soumis à la Haute Autorité prochainement, ces engagements pourront rapidement atteindre le montant global de 11 millions d'unités de compte.

Le montant global des engagements pris par la Haute Autorité en matière de recherche technique s'élève actuellement à environ 4 millions d'unités de compte. Compte tenu du nouveau programme de constructions expérimentales en cours d'examen et d'élaboration, ces engagements pourraient atteindre le montant global de 8 millions d'unités de compte, dont 3 millions à titre de prêt.

Certes, ces engagements qui contiennent d'ailleurs les dépenses déjà effectuées, ne représentent que des plafonds et les dépenses s'étaleront sur plusieurs années.

Cependant, ces indications suffisent pour nous permettre de conclure que non seulement les provisions au fonds de réadaptation et au fonds de recherche technique, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, ne sont pas exagérées, mais qu'au contraire elle doivent être très largement grossies. Les dépenses futures pour les prochains exercices, pour lesquelles la Haute Autorité a déjà pris des engagements ou envisagé formellement son action, sont déjà de l'ordre de 8 à 9 millions pour la réadaptation, de 6 à 7 millions pour la recherche technique. En particulier, le fonds de réadaptation sera considéré comme un fonds de prévoyance de caractère social dont l'utilisation s'accroîtra considérablement en période de crise.